



Modalités – Informations – Questions –

Randonnée au Cœur de Paris

Activité proposée par la Commission inactifs

Inscription ouverte en priorité aux agents Inactifs.

La CMCAS de Seine Saint Denis ne prend plus aucun extérieur.

1 – Modalités d’inscription.

- La prise en compte se fera automatiquement lors de votre inscription via sur le site de la CMCAS 93, après réception du mail validant votre participation pour l’activité merci de privilégier le règlement par carte bancaire.
- Pour l’inscription papier, elle sera prise en compte que si le règlement est joint à votre demande.
- En cas de changement d’adresse postale, mail ou numéro de téléphone pour éviter la non-réception de documents importants, merci de mettre à jour vos coordonnées sur votre espace carte activ .
- En vous inscrivant sur le site de la CMCAS de Seine Saint Denis cela valide les **Conditions Générales de Vente**.

2 - Le nombre de place est limité.

Après la date de forclusion, vous recevrez par mail au plus tôt le jeudi 24 juillet 2025 **pour les bénéficiaires qui sont retenus.**

- Pour un envoi postal veuillez nous transmettre votre inscription avec le chèque à l’ordre de la CMCAS 93 en inscrivant au dos votre nom, prénom, nia et le titre de l’activité à l’adresse suivante : CMCAS Seine Saint Denis - Service Tasc - 27 rue de la convention- 93120 La Courneuve, le chèque sera encaissé courant du mois de mars 2025. Vous pouvez également faire un règlement en 3 fois.
- Pour un paiement en carte bancaire, attendre la validation de votre inscription.
-
- Vous aurez une semaine pour vous désister, soit avant le vendredi 16 mai 2025. A défaut, vous serez validé, votre règlement sera déposé et nous appliquerons les CGV.

- **Pour ceux qui ne sont pas retenus**, un mail vous sera adressé une semaine après la date de validation.
 - o Vous restez sur liste d'attente en cas de désistement, si vous le souhaitez.
 - o Votre règlement vous sera restitué par courrier, il aura été au préalable rayé, toutefois, vous pouvez si vous le souhaitez nous demander la destruction de ce dernier. Ce courrier vous sera envoyé à partir le jeudi 24 juillet 2025.

3 - Votre participation.

- Votre participation est calculée selon votre coefficient. Avez-vous au préalable mis à jour vos droits ? Voir sur le site de la CMCAS et apporter vos changements via le site de la CCAS, sur votre espace Activ.

4 – Concernant les informations sur les horaires et lieux de départ

- Vous les recevrez une quinzaine de jours avant le début de l'activité.

5 - Rester informé.

- Recevez-vous la newsletter mensuelle de la CMCAS ? Alors, avez-vous au préalable mis à jour vos droits. Voir sur le site de la CMCAS. Avoir une adresse électronique valide.
- Ne confondez pas les informations que vous transmettez à votre RH et les informations que vous devez transmettre aux Activités Sociales.
- Vous pouvez également transmettre cette information à vos collègues.
- Consultez le site de la CMCAS, il est mis à jour régulièrement.

5- Questions diverses.

- Quand vais-je recevoir ma convocation : **AU PLUSTÔT LE 10 SEPTEMBRE 2025**
- Comment vais-je recevoir ma convocation : **PAR MAIL**
- Y aura-t-il un accompagnateur de la CMCAS ? : **OUI**